

LES REPÈRES DU CFHE

L'intergroupe « Handicap » du Parlement européen



Qu'est ce qu'un intergroupe au Parlement européen ?

Les intergroupes sont des **groupements non officiels de députés travaillant sur un sujet particulier**, qui n'est pas nécessairement du ressort du Parlement européen mais susceptible d'intéresser la société dans son ensemble. Ils organisent des débats informels et **promouvent les échanges entre les députés au Parlement européen et la société civile**. Toutefois, les intergroupes ne sont pas des **organes officiels du Parlement** : ils ne peuvent donc pas exprimer le point de vue de celui-ci et mener des activités susceptibles d'être confondues avec les activités officielles du Parlement.

Selon **l'article 35 du Règlement intérieur du Parlement**, les intergroupes peuvent être constitués par des députés appartenant à tout groupe politique et à toute commission parlementaire. Les intergroupes sont régis par la réglementation adoptée par la Conférence des présidents le 16 décembre 1999 (mise à jour pour la dernière fois le 11 septembre 2014) qui définit les conditions dans lesquelles des intergroupes peuvent être constitués au début de chaque législature ainsi que leurs règles de fonctionnement.

Les présidents des intergroupes sont tenus de déclarer tout soutien financier qu'ils reçoivent, en espèces ou en nature, d'après les mêmes critères que ceux qui sont applicables aux députés individuels. Les déclarations doivent être mises à jour chaque année et sont enregistrées dans un registre public tenu par les Questeurs.

La liste des intergroupes du Parlement Européen 2020

Bien-être et protection des animaux

Biodiversité, chasse et campagne

Cancer

Changement climatique et développement durable

Chrétiens du Moyen-Orient

Ciel et espace

Droits de l'enfant

Droits des LGBTI

Économie sociale

Enjeux démographiques, équilibre famille-travail et transitions chez les jeunes

Environnement urbain

Green New Deal

Sahara occidental

Handicap

Industrie européenne compétitive sur le long terme et investissements durables

Intelligence artificielle et numérique

Liberté de religion et de conviction et tolérance religieuse

Lutte contre la corruption

Lutte contre la pauvreté

Lutte contre le racisme et diversité

Minorités traditionnelles, communautés nationales et langues

Patrimoine culturel, chemins de Saint-Jacques et autres itinéraires culturels européens

PME

SEARICA, mers, rivières, îles et zones côtières

Syndicats

Vins, spiritueux et alimentation de qualité

Zones rurales, montagneuses et enclavées

L'intergroupe Handicap

L'intergroupe Handicap du Parlement européen est un groupement informel de membres du Parlement européen de toutes les nationalités et de la plupart des groupes politiques qui sont intéressés par la promotion de la politique en matière de handicap au niveau européen et national. Créé en 1980, c'est l'un des plus anciens intergroupe du Parlement.

Il promeut la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales par toutes les personnes handicapées, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. L'intergroupe Handicap est un allié clé pour défendre et faire progresser les droits des personnes handicapées en Europe par l'intermédiaire du Parlement européen. Il a contribué à l'adoption d'une législation favorable aux personnes handicapées dans des domaines tels que les transports, l'emploi, la recherche, les fonds structurels, l'accessibilité, la non-discrimination.



Membres français de l'intergroupe Handicap

- **DURAND Pascal**, Groupe Renew Europe / Liste Renaissance
- **LALUCQ Aurore**, Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement Européen / Place Publique
- **OMARJEE Younous**, Groupe de la Gauche unitaire européenne—Gauche Verte nordique / La France Insoumise
- **PELLETIER Anne-Sophie**, Groupe de la Gauche unitaire européenne—Gauche Verte nordique / La France Insoumise
- **ZACHAROPOULOU Chrysoula**, Groupe Renew Europe / La République en Marche

L'intergroupe Handicap s'efforce d'entretenir un dialogue constructif avec toutes les personnes handicapées et les organisations qui les représentent.

Les membres peuvent : organiser des débats avec leurs collègues et avec les autres institutions européennes, soumettre des amendements, des projets de questions parlementaires ou d'autres initiatives parlementaires, participer en tant qu'orateurs principaux à des événements européens organisés sur les questions de handicap.

Le Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH) coopère étroitement avec l'intergroupe Handicap et assure son **secrétariat**.

Le Parlement européen a un rôle crucial dans le processus de décision européen, son vote en assemblée plénière est décisif parce qu'il permet l'implémentation de directives ou règlements, contribuant ainsi à la construction d'une véritable politique européenne du handicap.

LIENS UTILES

Les intergroupes du Parlement Européen : <https://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr/organisation-and-rules/organisation/intergroups>

Formation intergroupes : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/faq/10/que-sont-les-intergroupes-et-comment-sont-ils-formes>

FEPH, nouvelles sur l'intergroupe Handicap : <http://www.edf-feph.org/recent-news-disability-intergroup>

Plan de travail 2020/2024 de l'intergroupe Handicap : <http://www.edf-feph.org/disability-intergroup-workplan-2020-2021>

Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE)
www.cfhe.org - delegationpermanente@cfhe.org



@cfhe_europe